

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°26/Personnel

Création d'emplois non permanents suite à accroissement saisonnier d'activité

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur un ou des contrats d'une durée maximale de six mois. Les contrats conclus au titre de l'article susmentionné peuvent être renouvelés dans la limite de leur durée maximale au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Ainsi, en raison du surcroît d'activité des services notamment pendant les périodes de vacances scolaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juin 2024, des emplois non permanents à temps complet et non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans la limite des effectifs budgétaires annuels suivants :

- Dix animateurs Accueil de Loisirs, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;
- Trois animateurs Jeunesse, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C,

ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Trois Animateurs Famille à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Six Animateurs Ludothèque, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 25 heures ;

- Deux Animateurs Sports à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Deux Agents techniques à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Deux Agents espaces verts à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Un Chargé d'accueil à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Un Assistant administratif à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut et l'indice majoré afférent à leur grade, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 2°,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

DÉCIDE la création d'emplois non permanents, au titre de l'accroissement saisonnier d'activité, de :

- Dix Animateurs Accueil de Loisirs, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Trois Animateurs Jeunesse, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Trois Animateurs Famille à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C,

ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Six Animateurs Ludothèque, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 25 heures ;

- Deux Animateurs Sports à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Deux Agents techniques à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Deux Agents espaces verts à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Un Chargé d'accueil à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Un Assistant administratif à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

La durée du ou des contrats, renouvellement inclus, ne pourra être supérieure à six mois et ce, sur une période consécutive de douze mois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : - 3 JUN 2024

Transmission en Sous-préfecture le : - 3 JUN 2024